



Offre de bourses italiennes au titre de l'année universitaire 2022-2023

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement italien met à la disposition des étudiants tunisiens **261 mensualités de bourses**, au titre de l'année universitaire 2022-2023

1- Les candidats devront être âgés,

- entre 18 et 28 ans pour les demandeurs de Master (Laurea Magistrale)/Cours d'haute formation artistique et musicale (AFAM)/Cours de langue et culture italienne
- 30 ans au maximum pour les demandeurs de doctorat;
- 40 ans au maximum pour les demandeurs de projets d'études en co-tutelle.

2- Les candidats doivent être en possession d'un certificat de connaissance de langue italienne de niveau **B2** sauf pour les cours en langue anglaise.

3- Chaque candidat est tenu de remplir et soumettre le formulaire de demande **avant le 09 Juin 2022 à 14h00, heure italienne:**

3.1) Premièrement en ligne sur le site suivant : www.studyinitaly.esteri.it

([https:// studyinitaly.esteri.it/registrazione](https://studyinitaly.esteri.it/registrazione)) pour accéder au formulaire d'inscription

3.2) Deuxièmement, à l'adresse électronique suivante:
international@mesrs.state.tn

N.B: Les bourses d'études seront attribuées à partir du:

- **1^{er} Janvier 2023** pour les nouveaux candidats;
 - **Et le 1^{er} Novembre 2022** pour le renouvellement jusqu'au **31 Octobre st 2023** .
-